

UNIQUE EN BELGIQUE

TWINSTAR Tomorrow

Construisez un revenu complémentaire
À VIE pour demain.

HAPPY
GENERATION



vivre confiant



Le revenu mensuel complémentaire garanti à vie. Un produit innovant pour une génération inventive.

De la minijupe à la télévision en couleur, du micro-ondes aux premiers pas sur la lune... Votre génération a multiplié les progrès décisifs. Et si vous prenez votre **retraite dans quelques années**, ce n'est pas pour rester sagement les bras croisés.

Alors construisez aujourd'hui vos revenus pour demain, avec **TwinStar Tomorrow**, le premier produit qui vous **garantit à vie (!) un revenu mensuel complémentaire** et ce, tout en conservant une grande **liberté de disposer de votre capital** quand vous en avez besoin !

TwinStar Tomorrow vous garantit

1. un revenu mensuel complémentaire À VIE, qui ne peut qu'augmenter
2. une grande liberté de disposer de votre capital

Qu'est-ce qui rend TwinStar Tomorrow si révolutionnaire ?

- Vous préparez aujourd'hui votre revenu complémentaire À VIE pour demain.

À partir de la date que vous souhaitez, dans 10 ans ou plus, vous recevez chaque mois, en tant que souscripteur et assuré, **un revenu garanti** en sus de votre pension. Et ce, **durant toute votre vie**, sans limite d'âge. Pour une tranquillité d'esprit totale.

- Votre revenu complémentaire ne peut qu'augmenter.

Plus longtemps vous investissez votre argent avant de profiter de votre revenu complémentaire, plus le montant minimum garanti est important. Et si en plus, la bourse est en bonne santé, TwinStar Tomorrow contient un mécanisme pour que votre revenu complémentaire puisse en bénéficier... Les temps sont moins favorables ? Pas de souci, **vous êtes protégé** : vous recevez toujours votre revenu garanti.

- Votre investissement est placé dans les meilleurs fonds.

Votre investissement est géré par les meilleurs spécialistes. Chaque jour, ces spécialistes passent le marché au peigne fin pour trouver les meilleurs fonds qui offrent les plus belles perspectives de rendement. Seules **les meilleures solutions** entrent en ligne de compte pour TwinStar Tomorrow.

- Vous pouvez disposer de votre capital quand vous en avez besoin.

La liberté est importante pour votre génération. C'est pourquoi **vous pouvez retirer à tout instant la totalité du capital disponible** sur votre contrat. Des retraits partiels sont possibles après la 8^{ème} année.





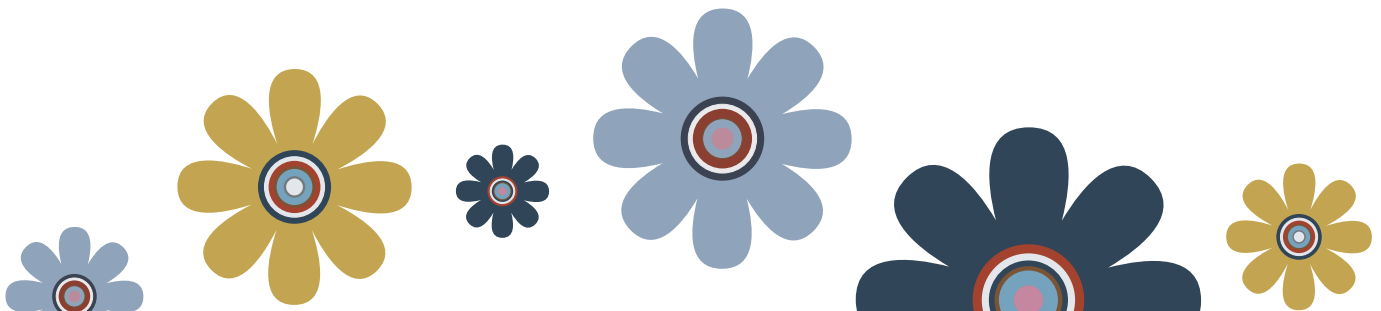
Quel revenu complémentaire vous garantit TwinStar Tomorrow ?

Vous avez aujourd'hui 50 ans et vous disposez d'un montant net de 100.000 euros que vous souhaitez investir afin de percevoir, dans 10 ans ou plus, un revenu complémentaire. TwinStar Tomorrow vous garantit de bénéficier d'un **revenu mensuel complémentaire à vie**, dont le montant minimum se décline comme suit :

Vous percevez votre revenu complémentaire à vie à partir de	Vous commencez avec un revenu mensuel complémentaire garanti à vie de
60 ans	466 euros
65 ans	675 euros

Vous le constatez, plus votre argent a le temps de fructifier (laps de temps entre votre versement dans TwinStar Tomorrow et le moment où vous commencez à percevoir votre revenu), plus votre revenu mensuel complémentaire garanti est élevé.

Et ces montants ne sont que des minimums !





Votre revenu complémentaire ne peut qu'augmenter, jamais baisser.

Les montants garantis en page 6 sont des minimums ! En effet, **grâce au "start-click"** qui intervient au moment où vous commencez à percevoir **votre revenu complémentaire garanti**, celui-ci **peut être porté à un niveau plus élevé** selon les performances des fonds et la valeur atteinte par votre contrat.

Ensuite, **tous les 5 ans, un nouveau "click" est réalisé**. Vous bénéficiez donc toujours de la situation la plus avantageuse. Et quoi qu'il arrive, sans retrait en cours de contrat, **le revenu ne baissera jamais**. Il va de soi que votre revenu complémentaire augmente également si vous versez davantage.

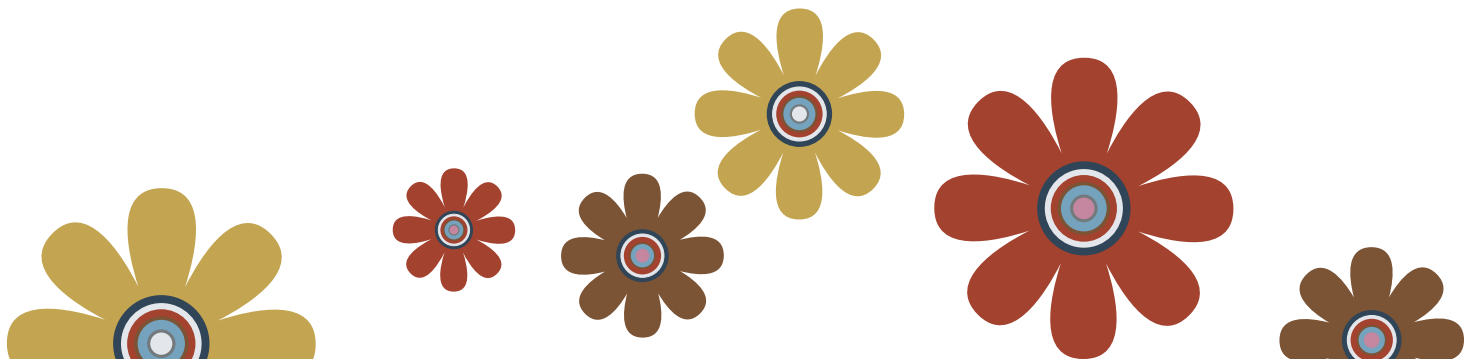
Un exemple concret

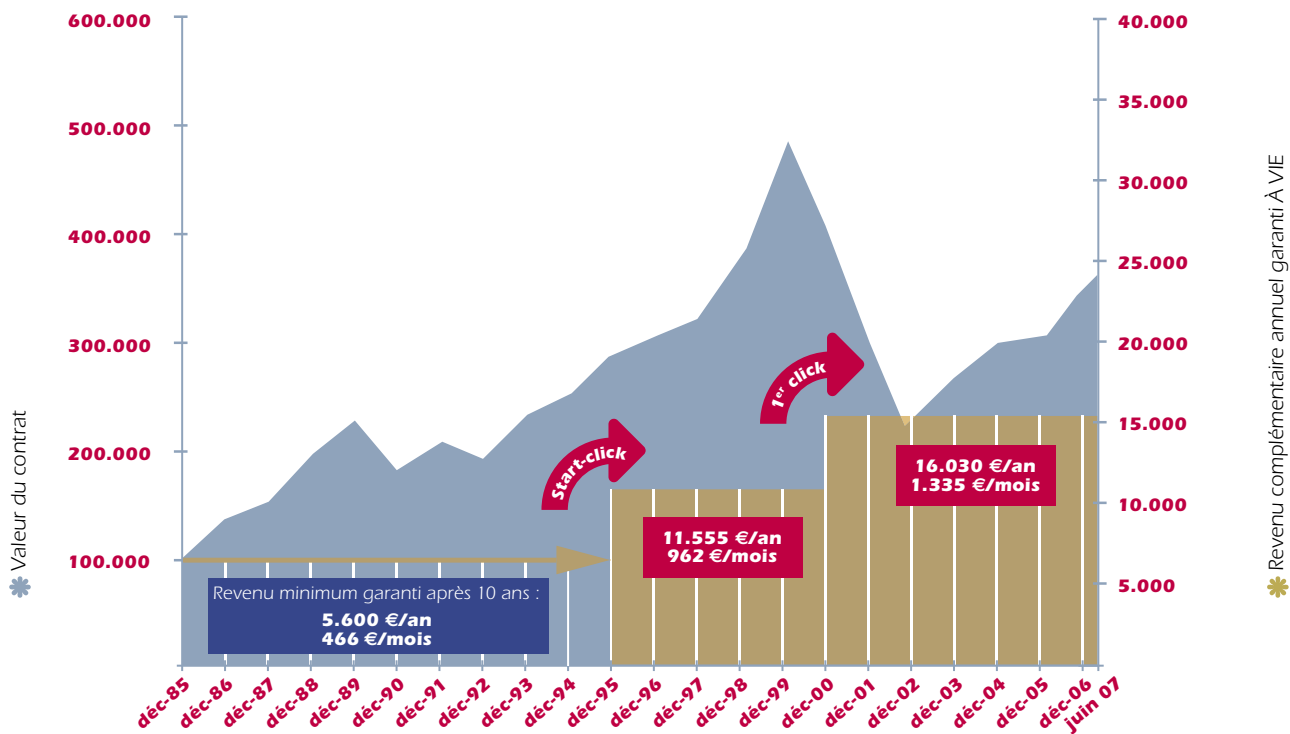
Voyez la simulation ci-contre, pour un investissement net de 100.000 euros en 1985, à l'âge de 50 ans. **Lors de la souscription, un revenu mensuel complémentaire de minimum 466 euros qui sera versé à partir de 60 ans, est garanti à vie.**

Mais en décembre 1995, **après 10 ans**, le capital disponible sur le contrat est passé à 288.896 euros en raison des bonnes prestations des fonds. Et grâce au "start-click", **le revenu complémentaire garanti de départ à 60 ans devient 962 euros par mois** ! Soit 11.555 euros par an !

Mieux ! 5 ans plus tard, le capital disponible sur le contrat est de 400.751 euros. Le "click" porte **le revenu mensuel complémentaire garanti à 1.335 euros par mois**, soit 16.030 euros par an.

Et si ensuite la bourse se porte moins bien, pas de souci : 1.335 euros est le montant **minimum** de ce revenu mensuel complémentaire, **garanti à vie** !





L'évolution du contrat est basée sur les performances du MSCI World Index depuis début 1986.
 Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour les rendements futurs.

Vous accédez à l'expertise des gestionnaires de patrimoine d'AXA Private Management.

Votre argent est investi par **AXA Private Management**, une équipe spécialisée en gestion de patrimoine. Grâce à TwinStar Tomorrow, vous bénéficiez d'une expertise à laquelle l'investisseur particulier n'a pas toujours facilement accès.

Nos spécialistes d'AXA Private Management ne placent en effet votre investissement que dans les fonds "vedettes" des marchés financiers. **Seuls les fonds parmi les meilleurs du marché entrent en ligne de compte pour TwinStar Tomorrow.** Pour ce faire, en septembre 2007, AXA travaille avec notamment :

PETERCAM

 **Rosenberg**
An AXA Investment Managers Company

 **Fidelity**

 **INVESTMENT
MANAGERS**

JPMorgan 
Asset Management


**FRANKLIN TEMPLETON
INVESTMENTS**

Contactez votre courtier en assurances ou agent bancaire AXA.

À combien s'élèvera votre revenu mensuel complémentaire ? Combien pouvez-vous investir dans votre cas ? Quel est le moment le plus propice pour souscrire ? Quand commencer à toucher votre revenu ? Votre courtier en assurances ou agent bancaire AXA se fera un plaisir de vous fournir toutes les informations, en tenant compte de votre situation personnelle.



TwinStar Tomorrow est un produit d'assurance-vie de la branche 23, émis par AXA Belgium, auquel sont liés deux fonds d'investissement internes d'AXA Belgium : Equity 50 et Equity 100. Versement initial minimal : 2.500 euros. - Versements supplémentaires éventuels : minimum 1.250 euros - Frais d'entrée : max. 3 % des versements (hors taxe) - Taxe sur les versements : 1,10 % (taux pour les personnes physiques) - Investissement net : investissement après déduction de la taxe et des frais d'entrée - Coût pour la garantie à vie du revenu complémentaire au 17 septembre 2007 : par an, 1,40 % pour Equity 50 et 1,90 % pour Equity 100 - Indemnité de retrait : les 4 premières années, 0,10 % par mois à échoir jusqu'à la fin de cette période; ensuite 0 %. Politique d'investissement des fonds : Equity 50 : maximum 50 % en actions - Equity 100 : minimum 80% en actions. Fonds sous-jacent Equity 50 : GMX Benefit Neutral - Fonds sous-jacent Equity 100 : GMX Benefit Aggressive. Ces deux sous-fonds font partie du fonds commun de placement de droit luxembourgeois AXA Private Selection. Frais de gestion des fonds : par an, 0,60 % pour Equity 50 et 0,70 % pour Equity 100 - Classe de risque sur une échelle de risque allant de 0 (le plus faible) à 6 (le plus élevé) : Equity 50 : 2 - Equity 100 : 3. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération, à l'exception du risque associé à la garantie du revenu complémentaire.

Les caractéristiques du produit d'assurance-vie TwinStar Tomorrow (y compris son régime d'imposition), ainsi que des fonds d'investissement internes qui y sont liés, sont décrites dans la fiche info financière. Demandez-la à votre courtier en assurances ou agent bancaire AXA qui peut vous donner aussi le règlement de gestion des fonds.

TWINSTAR Tomorrow

- Vous préparez aujourd'hui votre revenu complémentaire À VIE pour demain.
- Votre revenu complémentaire ne peut qu'augmenter.
- Votre investissement est placé dans les meilleurs fonds.
- Vous avez une grande liberté pour disposer de votre capital.



AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) -
Siège social: boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles (Belgique) - Internet: www.axa.be - Tél.: (02) 678 61 11 - Fax: (02) 678 93 40 - RPM Bruxelles/TVA BE 404 483 367

Vivre confiant